



## **Procès-Verbal du Conseil Municipal**

### **Séance du 30 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 octobre, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 24 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

14 présents : Mesdames et Messieurs Bernard Yagues, Myriam Cros, Sandrine Lafont, Thierry Brach, Renée Crouzal, Hugues Saury, Jacques Barraillé, David Arnal, Yolande Calmel, Patrick Deramez, Claire Antech, Yoann Conte, Lise Raynaud, Tiphanie Brau.

4 absents : Madame Michèle Le Pallec qui a donné sa procuration à Madame Myriam Cros, Madame Ghislaine Minotti qui a donné sa procuration à Madame Sandrine Lafont, Monsieur Fabien Barthès qui a donné sa procuration à Monsieur Yoann Conte, Madame Julie Geenen.

Total des membres présents : 14 sur 18

Total des membres représentés : 17 sur 18

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures et 2 minutes.

Monsieur Le Maire demande de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Madame Renée Crouzal, Conseillère municipale est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées (art.5 de la loi du 5 avril 1884).

.Monsieur Le Maire remercie les membres de l'assemblée pour leur présence et procède à la lecture de l'ordre du jour :

Point 1) Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 23 juillet 2025,

Point 2) Demande de subvention auprès du Département, de la Région et de la DETR

Point 3) Projet Educatif de Territoire 2025-2027 Carcassonne AGGLO,

Point 4) Admission en non valeur-budget communal,

Point 5) Frais Congrès des Maires,

Point 6) Demande de subvention Spectacle Ecole Calendrete,

Point 7) Acquisition / Installation vidéosurveillance,

Point 8) Devis Syndicat Intercommunal de Cylindrage

Point 9) Questions diverses

Monsieur Le Maire demande si à la lecture de l'ordre du jour, un membre du Conseil tient à faire part d'un conflit d'intérêt avec les points abordés lors du présent Conseil.

Aucun membre du Conseil ne s'étant manifesté, Monsieur Le Maire en prend note.

Avant de commencer les débats, Monsieur Le Maire présente à l'assemblée Monsieur Galiay, Président Directeur Général du Cabinet Graal Santé.

Monsieur Galiay expose aux membres de l'Assemblée l'historique des propositions concernant les trois médecins espagnols qu'il a présentés auprès de notre commune. Il précise que la troisième candidate nous a laissé espérer une acceptation de poste qu'elle a finalement décliné au dernier moment sans aucune explication.

Monsieur Galiay précise ensuite que le troisième week-end de novembre, va nous être présentée une nouvelle candidate espagnole qui pourra visiter notre ancien cabinet médical rénové dans l'attente de la perspective d'une nouvelle implantation dans le bâtiment de l'ancien crédit agricole après restructuration.

A la question de Monsieur Yoann Conte, conseiller municipal, concernant une consultation des parties prenantes relatives à la santé, Monsieur Galiay précise que cette procédure n'est pas en mesure de donner plus de résultats.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur Galiay pour son exposé et ce dernier quitte l'assemblée.

Monsieur Le Maire commence l'ordre du jour :

#### **Point 1) Approbation du Procès-verbal de la séance du 23 juillet 2025**

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations à propos du procès-verbal de la séance du 23 juillet dernier, qui leur a été adressé en même temps que la convocation du présent Conseil.

Madame Lise Raynaud précise qu'étant absente au dernier Conseil, elle désire s'abstenir pour ce vote.

Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal au vote :

CONTRE : 0                    ABSTENTION : 1            POUR : 16

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

#### **Point 2) Demande de subvention auprès du Département, de la Région et de la DETR**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre des demandes de subventions, la commune souhaite présenter le projet d'aménagement d'un cabinet médical dans le bâtiment de l'ancien Crédit Agricole.

Le montant du projet s'élève à 273 994,72 euros HT.

Monsieur Le Maire donne le détail du Plan de Financement, à savoir :

-Région à hauteur de 20% soit 54 798,94 euros

-Département à hauteur de 30% soit 82 198,42 euros

-DETR à hauteur de 30%, soit 82 198,42 euros.

-Autofinancement à hauteur de 20%, soit 54 798,94 euros.

Monsieur Le Maire précise à l'Assemblée que nous avons reçu à ce sujet des questions de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, et procède à la lecture de ces questions, à savoir :

« Je souhaite rappeler au Conseil Municipal les montants déjà engagés par la municipalité pour remédier à la problématique du désert médical :

Pour mémoire, lors de la séance du 14 juin 2002, deux acquisitions ont été réalisées auprès du Crédit Agricole dans le cadre du projet initial, à savoir le bâtiment principal pour un montant de 120 000 euros ainsi que l'ancien magasin Coscolluela destiné à l'aménagement extérieur d'un montant de 70 000 euros.

Ces investissements représentent déjà 190 000 euros hors frais de notaire.

Par la suite, un partenariat a été validé avec la société GRAAL lors du Conseil Municipal du 22 février 2024 pour la recherche de médecins, pour une somme de 30 000 euros, portant le total à 220 000 euros.

Le 24 juin 2025, des travaux dans l'ancien cabinet médical privé ont été approuvés pour 21 000 euros HT, soit un nouveau total de 241 000 euros.

Il convient également de rappeler que la mairie s'est engagée sur un bail professionnel de deux ans à hauteur de 800 euros par mois, soit 19 200 euros.

L'investissement global atteint donc désormais 260 000 euros sans résultat concret concernant l'arrivée de nouveaux médecins.

A cela s'ajoutent les honoraires d'architecte demandés par M. Cathala pour l'étude de l'aménagement du Crédit Agricole en cabinet médical (valeur inconnue en conseil).

De ce fait, après échanges approfondis avec différents acteurs locaux de la santé (anciens médecins, pharmaciens, infirmières), il apparaît nécessaire, avant tout engagement financier complémentaire, d'organiser une concertation générale réunissant l'ensemble des parties prenantes afin d'identifier des solutions communes.

Car si l'on additionne les montants investis et ceux envisagés, le coût total pourrait atteindre 534 194,72 euros HT.

Eu égard à ce chiffre, il semble prudent de suspendre les décisions opérationnelles et de consulter les professionnels du secteur pour garantir la pertinence du projet et minimiser les risques d'échec quant à l'installation de nouveaux médecins. »

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, sur ce sujet, nous avons reçu également une question de Monsieur Cavailhès, pharmacien dans la commune, à savoir :

« La médecin espagnole s'installe-elle sur la commune ? »

Monsieur Le Maire répond par la négative.

A la suite de divers échanges entre les membres de l'assemblée sur la pertinence des coûts engagés, Monsieur Le Maire soumet la demande de subventions au vote :

CONTRE : 3

ABSTENTION : 1

POUR : 13

Le projet est adopté à la majorité.

### **Point 3) Projet Educatif de Territoire 2025-2027 Carcassonne AGGLO**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que Carcassonne Agglo se dote d'un Projet Educatif de territoire (PEDT) à destination des enfants de 0 à 17 ans. Ce projet vise à lutter contre les inégalités éducatives, et il est articulé autour de 10 ambitions.

Madame Lise Raynaud, Conseillère Municipale, demande quel en sera le coût.

Monsieur Le Maire Précise qu'il s'agit d'une charte et que l'opération est donc gratuite.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 17

La proposition est adoptée l'unanimité.

### **Point 4) Admission en non valeur-budget communal,**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le Trésor Public n'a pu recouvrer un titre de 2018 pour un montant de 212 euros. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'admettre ce montant en non valeur.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 17

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Point 5) Frais Congrès des Maires**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite se rendre au congrès des Maires accompagné d'une adjointe au Maire.

La prise en charge des frais se répartit comme suit :

-Transport : 320 euros

-Hébergement : 2 750 euros.

Monsieur le Maire précise que pour ce point, nous avons une question écrite de Monsieur Yoann Conte à savoir :

« Pourriez-vous nous préciser de quel congrès des maires il est question (National ou local) et quel adjoint y participera ? »

Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit du Congrès National et que l'Adjointe est Madame Myriam Cros.

Madame Lise Raynaud, Conseillère Municipale demande pourquoi y aller à deux.

Monsieur Le Maire répond que traditionnellement cette participation se fait à deux, comme les années précédentes.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

CONTRE : 3      ABSTENTION : 0      POUR : 14

La proposition est adoptée à la majorité.

#### **Point 6) Demande de subvention Spectacle Ecole Calendrete,**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'école La Calandrete sollicite la commune pour une aide financière en vue d'un spectacle. Monsieur Le Maire propose une aide de 200 euros et soumet cette proposition au vote :

CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      POUR : 17

#### **Point 7) Acquisition / Installation vidéo-surveillance**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commune souhaite s'équiper de vidéo surveillance. A cet effet nous avons reçu les devis suivants :

-JD2M Narbonne : 28 467,28 euros HT

-Pyrénées Sécurité System Cabestany : 31 760 euros HT

-Omis Béziers : 31 000 euros HT.

Monsieur Le Maire précise que nous avons reçu pour ce point une question écrite de Monsieur Yoann Conte, à savoir :

« Cette délibération concerne-t-elle l'augmentation du nombre de caméras de vidéosurveillance ou le remplacement du matériel existant ?

En cas d'extension du dispositif, un plan des futures implantations serait-il disponible ? »

Monsieur Le Maire répond qu'effectivement il s'agit de nouvelles implantations et qu'elles seront effectuées aux différentes entrées de la commune mais que pour des raisons de sécurité il n'y aura pas de plan disponible.

Monsieur Le Maire propose d'opter pour le devis de JD2M à 28 467,28 euros HT et soumet la proposition au vote :

CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      POUR : 17

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Point 8) Devis Syndicat Intercommunal de Cylindrage**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil un devis du Syndicat Intercommunal de Cylindrage (SIC) d'un montant de 74 439,70 euros HT, en vue de la réfection de 3 zones, à savoir :

Rue Jean Cadastrem, Rue de Moux et Chemin de la Campagnette.

Monsieur Le Maire précise que sur ce point, nous avons reçu une question écrite de Monsieur Yoann Conte, à savoir :

« Nous rappelons aux membres du conseil que sous le précédent mandat de M. Destrem, la réfection des 3 zones avait été programmée, mais le projet avait été interrompu par l'actuelle municipalité.

A la suite d'une pétition locale, la volonté de relancer ces travaux à l'approche des élections municipales interroge sur le calendrier retenu. »

Monsieur Le Maire répond qu'il pas souvenance de ces faits et demande à ce que des documents soient produits si tel est bien le cas.

A la suite des explications apportées sur le devis du SIC par Monsieur Thierry Brach, Adjoint aux travaux, et de divers échanges sur la pertinence d'un tel projet, Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

CONTRE : 1      ABSTENTION : 2      POUR : 14

La proposition est adoptée à la majorité.

### **Point 9) Questions diverses**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu deux questions diverses écrites de la part de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, à savoir :

1)« Monsieur Le Maire, pourriez-vous nous communiquer la situation officielle concernant l'affaire de l'antenne radio SFR dans notre commune ?»

Monsieur Le Maire rappelle que nous avons été contactés par l'opérateur SFR il y a plusieurs années concernant cette opération. Récemment, une famille a intenté une procédure auprès du Tribunal Administratif, procédure qui a été rejetée. Cette famille a mandaté un avocat pour aller plus loin dans cette affaire.

Monsieur Le Maire ajoute qu'une deuxième famille a intenté un recours contre la municipalité et nous a demandé des documents que nous sommes en train de rassembler en vue de les lui transmettre.

2) « Je souhaiterai également être informé de l'état d'avancement de la réparation du véhicule Renault Zoé en location, prise en charge lors du Conseil Municipal du 24 juin 2025. A ce jour, aucune intervention n'a été réalisée »

Monsieur Le Maire répond que cette constatation est exacte.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu trois questions diverses écrites de la part de Madame Lise Raynaud, Conseillère Municipale, à savoir :

- 1) « L'impasse du 24 août a été coupée en deux : Dans la première partie, la largeur est de 5,50 m. Les deux riverains sont desservis par deux parkings de 3 emplacements avec en haut un retournement. Dans la 2<sup>ème</sup> partie, la largeur est passée à 4 mètres. Pas de parking, pas de retournement pour les pompiers. Pourquoi ? »

Monsieur Le Maire répond qu'il a reçu les deux riverains en Mairie pour des explications et qu'il y a bien un retournement pour les pompiers. En outre, il s'agit de 3 parkings avec 2 emplacements.

- 2) « Que sont devenus les vélos électriques destinés à la location ? On ne les a jamais vu circuler dans le village !!! »

Monsieur Le Maire répond que les usagers devant aller à Carcassonne pour effectuer la location de ces vélos, cette procédure s'est avérée non pratique et a donc été abandonnée. De ce fait, les vélos ont été rendus.

Monsieur Yoann Conte, conseiller municipal, demande ce qu'il en est de la petite structure prévue pour ces vélos.

Monsieur Thierry Brach, Adjoint aux travaux, précise que cette structure n'était pas destinée aux vélos de l'Agglo.

- 3) « Où en est-on de la venue d'un médecin, qui, d'après ce qui s'était dit, devait exercer en octobre ? Les travaux au centre médical ont pourtant été effectués. »

Monsieur Le Maire rappelle que ce sujet a déjà reçu une réponse plus haut.

Aucune autre question n'ayant été posée dans l'assemblée, Monsieur Le Maire lève la séance à 19 heures et 15 minutes.

Ce compte-rendu fera l'objet d'un affichage à compter du 06 novembre 2025.

Fait à Rieux-Minervois, le 04 novembre 2025

Renée Crouzal, Conseillère Municipale

